**Règlements du tirage 2018**

**au profit de la Fondation Équilibre**

# Licence : xxxxxx-1

**1.0 Billets et commanditaire :** Le Tirage 2018 de la Fondation Équilibre implique la vente de 600 billets à 100,00 $ l’unité et permettant de gagner l’un des prix définis au point 1.4 de la présente. Le commanditaire de ce tirage est Unicause au nom de la Fondation Équilibre Saguenay Lac St-Jean.

**1.1 Admissibilité :**  Le tirage se fait au profit de la Fondation Équilibre et est destiné à toutes les personnes majeures résidentes au Canada, à l’exception des employés-es et les administrateurs-trices de la Fondation Équilibre.

**1.2 Période du tirage** : À compter de 08 h 00, heure de l’Est, le 1er juin 2018 et jusqu’à 14 h 00, heure de l’est, le 5 octobre 2018.

**1.3 Inscription :** À la suite de l’achat d’un ou de plusieurs billet(s), le participant devra régler son paiement par chèque ou carte de crédit au nom de la Fondation Équilibre. Les acquéreurs qui paient par chèque doivent retourner leur paiement à l’adresse de la Fondation Équilibre au 1109, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1. Les détenteurs d’un billet ne pourront être officiellement inscrits au tirage que suite à la réception de son paiement. Les détenteurs inscrits auront alors une (1) chance de gagner l’un des quatre prix.

**1.4 Prix :** Quatre prix sont offerts par le présent tirage :

1er prix : Voyage en Espagne pour 2 personnes, valeur de 5 000$ taxes incluses

2e prix : 3 000$ taxes incluses de meubles chez Gagnon Frères

3e prix : Voyage à Salem (Boston) 3 jours, 2 nuits à l’Halloween pour 2 personnes, valeur de 1 000$ taxes incluses

4e prix : Forfait détente à l’Éternel Spa, comprenant sources thermales, massage de 60 minutes, repas 3 services et hébergement d’une nuitée dans une yourte d’Imago Village pour 2 personnes d’une valeur de 800$

**1.5 Nombre de billet par personne :** Il n’y a aucune limite de billet par personne.

**1.6 Attribution des Prix :** Chacun des quatre prix sera attribué au détenteur de chacun des quatre billets tirés au hasard dans un baril.

**1.7 Compensation financière :** La personne détentrice d’un billet gagnant ne pourra se prévaloir d’une compensation financière de son prix.

**1.8 Limitation :** Le billet du gagnant du premier prix n’est pas remis dans le baril du tirage. Malgré qu’une personne puisse avoir acheté plus d’un billet, elle ne pourrait être la gagnante d’un second prix si elle avait été la gagnante du premier prix.

**1.9 Date et lieu du tirage :** Les quatre prix seront attribués par tirage au sort effectué devant témoins au 1460 BLV Talbot, Chicoutimi, G7H 5C2, (chez Meubles Gagnon et Frères), le 5 octobre 2018 à 14h00.

**2.0 Avis de sélection des gagnants :** À la suite du tirage, la Fondation Équilibre tentera de joindre les gagnants sélectionnés à au moins trois reprises et ce, par téléphone ou par la poste, à l’aide des coordonnées qui lui auront été fournies par le détenteur du billet au moment de l’achat de ce dernier. Ces appels ou cette démarche écrite aura lieu au cours des quatorze (14) jours suivants le tirage. Si aucune réclamation d’un prix n’est faite dans le temps prescrit, un autre détenteur de billet sera choisi au hasard, et le premier gagnant sélectionné initialement sera exclu et ne pourra exercer aucun recours contre la Fondation Équilibre, Unicause ou toute autre partie concernée par le tirage. Avant de pouvoir prendre possession de son prix, le détenteur d’un billet gagnant devra signer une formule standard de satisfaction et de renonciation confirmant qu’il s’est conformé aux règlements du tirage, qu’il accepte le prix tel qu’il lui est attribué et qu’il dégage la Fondation Équilibre ou la compagnie Unicause de toute responsabilité relativement au tirage, au prix et à son usage. Aucune substitution ni aucun transfert du prix ne sera permis. Le participant gagnant aura quatorze (14) jours à compter de la date de l’annonce de sa nomination pour retourner une copie signée de la formule de satisfaction et de renonciation à la direction de la Fondation Équilibre. Si le gagnant sélectionné omet de remplir cette formalité dans le délai prescrit, un autre détenteur de billet sera alors choisi au hasard et le détenteur initialement sélectionné sera exclu et ne pourra exercer aucun recours contre la Fondation Équilibre ou de la compagnie Unicauseou toute autre partie concernée par le tirage.

**2.1 Date limite de réclamation :** Chaque réclamation d’un prix est soumise à la vérification de la Fondation Équilibre ou de ses représentants désignés. Tout coupon de participation au tirage provenant de sources non autorisées, incomplet, illisible, endommagé, irrégulier ou frauduleux ou qui, d’une façon ou d’une autre, ne sont pas conformes aux présents règlements, seront automatiquement retirés du tirage. La Fondation Équilibre constitue la seule référence en matière de validation des billets.

**2.2 Acceptation des prix :** En participant à ce tirage, chaque détenteur de billet et chaque gagnant sélectionné acceptent : a) de respecter les présents Règlements et les décisions de la Fondation Équilibre qui en découlent; b) de libérer et de tenir quittes la Fondation Équilibre, ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires et représentants, y compris la compagnie Unicause, de toute responsabilité à l’égard de réclamations et dommages comprenant, sans s’y limiter, des réclamations/dommages pour préjudices corporels ou des dommages à des biens relativement à l’acceptation, la mauvaise utilisation du prix ou à la participation au concours; c) de permettre à la Fondation Équilibre d’utiliser leur nom, ville, province de résidence, photographie, bande vidéo des gagnants à des fins de publicité sans autre rémunération et d) le gagnant accepte de signer une formule de bonne réception de son prix ainsi qu’une déclaration de renonciation à cette fin. Les prix seront remis aux quatre gagnants la directrice générale de la Fondation Équilibre.

**2.3 Décision finale :** Les décisions de la Fondation Équilibre relativement à ce tirage sont sans appel et lient tous les participants.

**2.4 Responsabilité :** La Fondation Équilibre et la compagnie Unicause ne sont aucunement responsables des reçus d’achats de billet perdus, volés, illisibles ou détruits.

**2.5 Annulation du tirage :** Le commanditaire du tirage (Unicause) se réserve le droit d’annuler ou de le suspendre le présent tirage en cas de fraude ou de tout autre événement indépendante de sa volonté qui compromettrait son administration, sa sécurité, son impartialité ou un déroulement anormal qui causerait un préjudice grave et ce, sous réserve de l’approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**2.6 Respect des lois en vigueur :** Le présent tirage est entièrement assujetti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales, de même qu’aux règlements adoptés relativement à ces lois. Les renseignements personnels fournis par les acheteurs pour s’y inscrire demeureront confidentiels et ne serviront qu’aux fins de l’administration du tirage lui-même

**2.7 Recours :** Pour les résidents de la province de Québec, un différend quant à l’organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu’il soit résolu. Par contre, un différend quant à l’attribution de l’un des quatre prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d’une intervention pour tenter de le régler.

**Pour obtenir une copie des règlements du présent tirage ou pour tout autre commentaire à ce sujet, veuillez-vous adresser à madame Karine Brassard au 1109, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1 / (418) 549-0502 ou référez-vous au site internet :** [**http://www.fondationequilibre.com/**](http://www.fondationequilibre.com/)

**Merci de votre appui et bonne chance !**